

# Procès verbal du conseil élargi du 7 février 2012

AÉDIROUM  
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud  
Secrétaire

## 0 Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption Ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Assemblée générale du 10 février 2012
5. Rapport
6. Varia
7. Levée

Membres présents : Sébastien Lavoie-Courchesne, Michaël Cadilhac, Kim-Sang Ly, Patrick Baril Robichaud, Philippe Lamontagne, Marc-Antoine Desjardins, Michael Blondin.

Membres en retard : Dong Pivoine Van, Cynthia Beauchemin, Chantal Hélène Drapeau, Membre absent : Jean-Cristoph Dury,

## 1 Ouverture

Le quorum est constaté à 15h36. Ouverture de la réunion.

## 2 Ordre du jour

Michaël Cadilhac **propose** l'ordre du jour. Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

Michael Blondin **propose** d'ajouter un point «manifeste» avant le point «rapport». Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

**Ajouter un point «manifeste» avant le point «rapport»**  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Adoption de l'ordre du jour modifié.**  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 3 Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2011

Michael Blondin **propose** l'adoption du procès-verbal du 11 novembre. Marc-Antoine Desjardin **appuie**.

Michaël Cadilhac **propose** de le mettre en dépôt jusqu'à la prochaine réunion du conseil élargi. Michael Blondin **appuie**.

(cont.)

# Procès verbal du conseil élargi du 7 février 2012

AÉDIROUM  
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud  
Secrétaire

Mise en dépôt de l'adoption du procès-verbal du 11 novembre 2011.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 4 Assemblée générale du 10 février 2012

Blondin indique que le point important concernant l'assemblée générale du 10 février est la convenance par le conseil de la formulation de la question du référendum.

Après plus d'une heure de discussion entre les différents membres du conseil présent, ils en sont venus à la formulation suivante :

Quand voulez-vous déclencher une grève renouvelable à chaque semaine ?

- 1) Le 3 mars 2012.
- 2) Dans les trois jours après qu'au moins 20 000 étudiants, dont 2000 étudiants de l'Université de Montréal, auront un mandat de grève avec un plancher inférieur ou égal à celui-ci.
- 3) Dans les trois jours après qu'au moins 40 000 étudiants, dont 4000 étudiants de l'Université de Montréal, auront un mandat de grève avec un plancher inférieur ou égal à celui-ci.
- 4) Dans les trois jours après qu'au moins 60 000 étudiants, dont 5000 étudiants de l'Université de Montréal, auront un mandat de grève avec un plancher inférieur ou égal à celui-ci.
- 5) Pas pour l'instant.

Vous auriez à choisir une seule de ces cinq options. Un vote pour une option serait réputé être un vote en faveur de cette option et de toutes les options plus contraignantes. L'option 1 est la moins contraignante car elle correspond à trois jours suivant le dépouillement des votes. Par exemple, si vous votez pour l'option 2, les options 3 et 4 reçoivent aussi votre vote. L'option en faveur de la grève (1 à 4) qui reçoit le plus grand nombre de voix remporte si et seulement si ce nombre correspond à plus de 50

Les modalités du référendum seraient les suivantes : Le référendum se déroulerait les 27, 28 et 29 février. Son taux de participation minimal serait de 25

Par la suite, les discussions ont repris en abordant la possibilité de faire un référendum sur l'accréditation en même temps que le référendum sur le mandat de grève.

Patrick Baril Robichaud indique qu'au point de vue légal, si nous voulons jumeler les deux référendums, nous pouvons le faire. Par contre, il faudra que la question sur l'accréditation soit sur un bulletin différent de celui du mandat de grève. De plus, il faudra que les personnes votant sachent qu'elles votent également sur l'accréditation et ce que ça implique. Il faudra également qu'il y ait un observateur externe pour surveiller l'ensemble du processus référendaire. Sinon, les modalités sont similaires à celle du référendum sur le mandat de grève.

Michael Blondin demande qu'elle sera le rôle de l'observateur externe.

Patrick Baril Robichaud lui explique que son rôle sera d'être présent au début lorsque les boîtes sont scellées. Il devra également être présent durant la période de vote. Il n'est pas obligé d'être présent en tout temps, mais il doit être là assez souvent pour pouvoir certifier qu'il n'y a pas eu de malversation. Il devra également être présent lors du dépouillement des votes.

Michael Blondin suggère que le bureau de vote soit en face du bureau de la secrétaire au premier étage et qu'elle soit l'observatrice externe, car il ne connaît pas vraiment de gens qui pourrait être l'observateur externe.

Marc-Antoine Desjardins suggère une personne de la FAÉCUM.

# Procès verbal du conseil élargi du 7 février 2012

AÉDIROUM  
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud  
Secrétaire

---

Michael Blondin indique que c'est supposé être une personne neutre.

Patrick Baril Robichaud lui répond qu'il faut seulement que l'observateur externe ne soit pas un membre de l'association. Ça peut être un ancien étudiant, un officier de la FAÉCUM ou n'importe qui qui n'est pas membre de l'AÉDIROUM au moment du référendum.

Michael Blondin indique que ça serait facile, qu'il suffirait de demander à un officier de la FAÉCUM.

Patrick Baril Robichaud indique qu'il n'est pas en mesure de contacter personnellement un officier, car il n'a jamais eu de contact avec eux. De plus, il lui faut les noms du président, des scrutateurs ainsi que de l'observateur externe au plus tard 15 jours avant la première journée de vote.

Michael Blondin indique qu'il pensait faire le référendum le 27,28 et 29 février. Il demande quel est le nombre minimal de jours que doit durer un référendum sur l'accréditation.

Patrick Baril Robichaud indique qu'il n'y a pas de minimum. Il faut seulement que la période de vote permette à l'ensemble des personnes qui ont le droit de vote de pouvoir aller voter. Il présente également la question qui sera proposée pour l'accréditation qui est la suivante :

Acceptez-vous que l'Association générale des étudiants et étudiantes (AÉDIROUM) soit reconnue comme association représentative des étudiantes et des étudiants inscrits au premier cycle au baccalauréat en informatique, à la majeure en informatique, au baccalauréat bidisciplinaire en informatique et mathématique à l'Université de Montréal selon la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants ?

Michael Blondin **propose** que le libellé de la question sur l'accréditation soit celui présenté précédemment. Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

**Que le libellé de la question sur l'accréditation soit celui présenté précédemment.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 5 Manifeste

Michael Blondin annonce qu'il a envoyé un document qu'il a écrit avec un collègue, Philippe Grand'Maison. Ce document fait suite à la position de l'association concernant la politique d'accès à l'information de la FAÉCUM.

Michaël Cadilhac demande pour quelles raisons il l'a envoyé.

Michael Blondin explique le contenu du manifeste. Il nous l'a envoyé, car il souhaitait que l'AÉDIROUM le signe afin d'ajouter du poids au document.

Michaël Cadilhac demande quels sont les documents accessibles au grand public.

Michael Blondin indique qu'il n'y a présentement rien de disponible. Actuellement, sur leur site web, il y a une section «membre», mais cette section est uniquement accessible par les associations membres et non par les membres de ces associations. Si un membre veut avoir accès à certains documents publics, il doit contacter la FAÉCUM afin de leur demander le document et, par la suite, attendre que celle-ci lui envoie. Le délai est souvent très long.

Michaël Cadilhac demande ce que dit la politique d'accès à l'information de la FAÉCUM.

Michael Blondin indique que la politique fait la liste de tous les types de documents et indique leur niveau d'accès. Le manifeste demande que certains documents soient rendus totalement publics, et ces documents font déjà partie des deux niveaux d'accès les moins restreints.

Michaël Cadilhac l'interroge sur ce qui est défini par les sous-instances.

# Procès verbal du conseil élargi du 7 février 2012

AÉDIROUM  
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud  
Secrétaire

---

Michael Blondin indique que, dans la pratique, le conseil central est une instance et que les quatres autres sont des sous-instances.

Michaël Cadilhac demande quel serait l'intérêt d'avoir la liste de diffusion.

Michael Blondin lui répond qu'il y a deux mois, une autre association a voulu envoyé un document à l'ensemble des autres associations. Or, la FAÉCUM a refusé de le transmettre, car elle était mal à l'aise de transférer des documents qui ne correspondaient pas aux positions de l'association. Par la suite, il a été voté qu'une liste de diffusion pour les associations soit mise en place. Or, cette liste est présentement gérée par la FAÉCUM et nous ignorons s'il y a de la censure ou l'efficacité des transferts d'informations.

Michaël Cadilhac **propose** que Michael Blondin puisse signer le manifeste en sa qualité de vice-président de l'AÉDIROUM. Sébastien Lavoie-Courchesne **appuie**.

**Que Michael Blondin puisse signer le manifeste en sa qualité de vice-président de l'AÉDIROUM.**  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 6 Rapport

## 7 Président

La sélection pour les CSGames est en cours et devrait être terminée ce soir ou demain. Ensuite, nous allons procéder à l'achat des billets et des t-shirts.

## 8 Vice-président externe

Il n'a rien à dire.

## 9 Vice-président interne

Il n'a rien à dire.

## 10 secrétaire

Il n'a rien à dire.

## 11 Représentante 2ième année

Elle indique que, la session dernière, elle a effectué la rétroaction de mi-session vers la fin de la session. Un enseignant lui a mentionné qu'il serait probablement mieux que la rétro-action ait lieu avant les examens intras pour laisser le temps aux enseignants de s'adapter à l'avis des étudiants.

# Procès verbal du conseil élargi du 7 février 2012

AÉDIROUM  
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud  
Secrétaire

---

Patrick Baril Robichaud indique que le meilleur moment pour effectuer la rétro-action serait directement la semaine après les examens de mi-session, car il y a des questions, dans la rétro-action de mi-session, qui traitent des évaluations. Par conséquent, il n'est pas possible de faire la rétro-action avant que les étudiants aient effectué leur premier examen.

Marc-Antoine Desjardins indique qu'il se questionne sur la pertinence de la rétro-action au niveau des cours des cycles supérieurs. Dans la presque totalité des cas, les groupes sont très petits et les professeurs s'adaptent aux étudiants sans qu'il n'y ait de rétro-actions.

Patrick Baril Robichaud répond au point concernant le fait que la rétro-action de mi-session ait été effectuée tardivement, car nous avons retardé d'une semaine la rétro-action afin de la présenter à l'assemblée départementale, ce qui ne sera plus le cas vu qu'elle a été bien acceptée.

## 12 Représentant maîtrise

Il n'a rien à dire.

## 13 Représentant doctorat

Il n'a rien dire.

## 14 Varia

## 15 Fermeture

Michael Blondin **propose** la fermeture. Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

**Levée de la réunion.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.